

Monsieur et Madame Dominique BERNES
71 avenue Jean Bart
33600 PESSAC
tél :06 07 62 38 95
courriel : dominique.bernes@orange.fr

A l'attention de Monsieur Le Président
Direction Territoriale de Bordeaux
service Urbanisme
Cité Municipale
4 rue Claude Bonnier
33000 BORDEAUX

Lettre recommandée avec A.R n° 1A 190 795 2762 2

Objet : Demande de retrait de l'emplacement réservé V.118 sur la parcelle IK 89 et parcelle cadastrée **IK n° 92** à urbaniser

Pessac, le 23 juillet 2026

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la modification du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Nous nous permettons de vous adresser la présente demande concernant la parcelle cadastrée **IK n° 92**, située à notre domicile, 71 avenue Jean Bart.

À ce jour, cette parcelle est classée en **zone A-99**, destinée à une urbanisation à long terme. Nous demandons de la reclasser en **terrain constructible**.

Cette évolution nous permettrait de faire bénéficier nos enfants de cette parcelle afin qu'ils puissent y construire leur future maison familiale.

je vous demande également de bien vouloir retirer l'emplacement réservé **V.118** qui grève ma parcelle **IK 89**, ci-joint au courrier le plan cadastral et la cartographie notifiant le V.118, ainsi que le courrier envoyé à Monsieur Le Maire de PESSAC en 2024.

En effet, à moyen terme, je vais vendre ma maison et cette servitude de localisation-voirie empêche toute mise en vente.

J'ai contacté le service urbanisme, et la responsable du service des acquisitions foncières m'a certifié que la commune ne voulait pas préempter la maison (IK89).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner nos deux demandes et de nous informer des possibilités ainsi que des démarches à entreprendre.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Dominique BERNES

Myriam BERNES